

SP SARCELLES
01.12.25

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

N° 30.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

21 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 27 novembre à 18 heures,
Le Conseil Municipal,
Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Date d'affichage

21 novembre 2025

Etaient présents : Alain GOLETTO, Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoints au Maire.
Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, Marina NICOLAS.

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Etaient représentés : Georgette BRAZIER (pouvoir à M. LECUYER), Georgette ROUSSY (pouvoir à M. le MAIRE), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST), Jean-Claude PAGANELLI (pouvoir à Mme BUCHET), Conseillers Municipaux.

Présents 13

Etaient absents : Martial VANDAMME, Joseph MELE.

Votants 17

Formant la majorité des membres en exercice

OBJET :

Secrétaire de séance : Mme CORNET

Rapporteur : M. le MAIRE

Décision Modificative Budgétaire 2025 n°2.

M. le MAIRE expose à l'Assemblée que, suite à l'actualisation des données financières intervenues depuis le vote du BP 2025, notamment la mise à jour des remboursements de la fiscalité directe locale (versement DILICO), il est nécessaire d'adapter les crédits du chapitre 011 afin d'assurer la bonne exécution des dépenses de fonctionnement.

En conséquence, il est proposé d'ajuster ce chapitre à hauteur de 200 000.00 € dans le cadre de la présente décision modificative budgétaire.

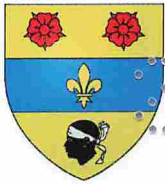
Transmise le

28 NOV. 2025

Affichée le

28 NOV. 2025

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 2025 N°02		
ARTICLE	DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	MONTANT
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	- 200 000.00 €
Chap. 014 c/739218	Autres prélèvements pour versement de fiscalité	+ 978.00 €
Chap. 014 c/7392221	Fonds de péréquation des ressources communales	+ 1 391.00 €
Chap. 011	Dépenses de fonctionnement	+ 200 000.00 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 369.00 €
ARTICLE	RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	MONTANT
Chap. 013 c/6419	Remboursement sur rémunération du personnel	+ 2 369.00 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 369.00 €
ARTICLE	DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	MONTANT
Chap. 23 c/2313	Constructions	- 200 000.00 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	- 200 000.00 €



VILLE DE VEMARS

ARTICLE	RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	MONTANT
Chap. 021	Virement à la section de fonctionnement	- 200 000.00 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	- 200 000.00 €

Vu les articles L.2121-29, L.2121-1 à L.2121-23, R.2121-9 et R.2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,

Entendu l'exposé de M. le MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité pour,

- ✓ **APPROUVE et AUTORISE** la décision modificative budgétaire 2025 n°2 telle que ci-dessus présentée afin d'apporter des crédits nécessaires au chapitre 011, selon le tableau ci-dessus exposé,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Frédéric Didier
V.O.